

ruin de Paris, des Ponts-et-Châteaux, de Roubaix et de la au cimetière de Montmartre. Un seul discours sera prononcé par M. le ministre de Lille.

Il convient d'expliquer que le bureau de bienfaisance a tenu à ce que la salle funéraire soit établie dans son hôtel pour recevoir le corps de celui qui, par sa donation à la grande œuvre laïque de la charité, contribuera à soulager bien des misères et des infortunes à Lille.

ALEX WILL.

## DEPECHE

Par Services Spéciaux

### LE PROGRAMME DU MINISTÈRE

MM. Clemenceau, Briand, Cruppi reçoivent le Comité exécutif du Parti radical et lui déclarent que le Gouvernement va voter la discussion des grandes réformes.

Paris, 9 janvier. — Le bureau du Comité exécutif du Parti radical et Radical-Socialiste a été reçu, ce soir, par M. Clemenceau, président du Conseil des ministres, à qui il venait présenter ses vœux.

La délégation avait à sa tête M. Delpech, député de l'Ariège, président du comité. L'entretien a porté sur les points suivants :

Le bureau du comité demande au Gouvernement de faire venir au plus prochain ordre du jour de la session parlementaire : le Rachat de l'Ouest et les Retraites ouvrières au Sénat ;

L'impôt sur le revenu et les conseils de guerre à la Chambre.

Le président du Conseil a déclaré que sur ces quatre points, le Gouvernement était en parfait accord avec le comité exécutif et qu'il se tiendrait à la disposition des deux Chambres pour un débat aussi rapproché que possible.

L'entretien a encore porté sur la question des présidents, des réformes judiciaires et électorales.

Le bureau du comité s'est réuni en l'honneur de M. Clemenceau de l'accueil sympathique qu'il avait bien voulu faire aux représentants du Parti radical et Radical-Socialiste ainsi qu'à ses desiderata.

Le bureau du Comité exécutif a été en outre reçu par MM. Aristide Briand et Cruppi.

L'entretien a été très cordial et a confirmé le parfait accord du Gouvernement et du Comité exécutif.

M. Briand a particulièrement affirmé sa volonté de démocratiser le recrutement judiciaire d'une part et de transporter dans le domaine national la procédure soulevée jusqu'ici, non seulement par l'application de la loi de 1901 et 1904 sur la liquidation des congrégations.

Un projet de loi au sujet de cette dernière sera incessamment déposé devant la Chambre.

### Les Mineurs de la Loire

Saint-Etienne, 9 janvier. — Les mineurs de Côte-Chaude se sont prononcés hier soir pour l'acceptation de la proposition de M. Viviani et l'approbation de l'attitude du Comité fédéral.

Les mineurs de la Roche-la-Moullerie ont voté par contre la remontée à deux heures et demie.

### Un cambrioleur blessé

En voulant échapper à la poursuite des personnes qui étaient à ses trousses, un voleur tombe sur le fer d'une grille qui lui traverse la cuisse.

Paris, 9 janvier. — En compagnie d'un autre garçon de son âge, un mineur en culotte de nationalité italienne, Eugène Giovannacci, âgé de dix-huit ans, s'introduisit hier dans la cour de M. Rochet, fabricant de bronzes à Paris, 126, rue Amélie, dans l'intention de voler divers objets, lorsqu'il fut aperçu par des employés qui donnaient l'alarme. Les deux cambrioleurs prirent la fuite. Tandis que son complice parvenait à se sauver, Giovannacci, poursuivi par la foule, se réfugia 9, rue de Meite, dans une maison dont il gravit rapidement l'escalier. Arrivé au sixième étage il tenta de s'échapper en s'accrochant à un tuyau servant à l'écoulement des eaux ; mais il avait trop présumé de ses forces. Arrivé au troisième étage il lâcha prise, et après avoir tourné dans le vide, il vint s'abattre sur ses fers d'une grille haute de 3 mètres, où il resta enroulé, la cuisse gauche traversée par un fer de lance. Par un acte d'énergie extraordinaire, le précoce voleur réussit à se dégager et, tout sanglant, gagna péniblement une maison voisine où il s'arrêta.

Il a été transporté à l'Hôpital Saint-Antoine et mis à la disposition de M. Dumas, commissaire de police, qui recherche activement son complice. Giovannacci est un repris de justice.

### L'ATTAQUE DU TRAIN 46

#### Les BANDITS d'ETAMPES

L'auteur principal de l'attaque du train 46 est arrêté. — Cambrioleur et traitant.

Paris, 9 janvier. — Nous annonçons hier, en dernière heure, la capture de l'auteur principal de l'audacieux coup de main d'Etampes, qui a été arrêté à Lille, les recherches de la Sûreté portèrent immédiatement sur les deux personnages qui avaient été désignés comme ses complices, mais les investigations furent laborieuses étant donné le peu de détails qui pouvaient fournir sur leur identité et sur leurs habitudes. Cependant la Sûreté fit merveille et malgré les difficultés qu'elle rencontrait, elle arriva hier l'auteur principal de l'attaque, celui qui blessa les employés et qui n'était connu que sous le nom de « Charlot ».

C'est un nommé Charles-Georges Morin, âgé de vingt ans et originaire du dix-septième arrondissement de Paris, où ses parents habitent encore rue de Tocqueville. Depuis un mois, Morin demeurait 89, rue de Sévres, où il avait sous le nom de Henri Frelay, un petit appartement qui lui était servi par une jeune fille de dix-sept ans.

Excellent ouvrier serrurier, avant travaillé dans divers chantiers, notamment au Métropolitain, Morin, travailleur rangé et économe, jouissait d'une excellente réputation, quand le hasard lui fit faire la connaissance d'un individu de profession peu avouable, Lucien-Bénédict Saffroy, dit « Dédé », âgé de vingt-huit ans, demeurant avenue des Gobelins, se disant parson de café, mais vivant, en réalité, du produit de la prostitution de ses « amies ».

A ce contact, Morin ne devait pas tarder à se corrompre. Dans un bar de la rue du Helder, il se lia plus tard avec Francis Roche et Albertin. Cet établissement devint bientôt leur lieu de rendez-vous.

C'est là, en tout cas, que fut préparé le coup d'Etampes, et que l'affaire fut proposée, toutes tentatives y participant. Effectivement, il ne servit autre que de receleur. Ajoutons que Saffroy a été également arrêté dans la maline d'hier, sous les inculpations de vagabondage spécial, recel de vols et recel d'objets volés.

Après le coup d'Etampes, Morin s'était, en effet, réfugié chez Saffroy, avenue des Gobelins. Comme nous le disons plus haut, il quitta, il y a un mois, le domicile de son ami pour s'installer dans le confort apparent qu'il lui offrait, au premier étage, 38, rue de Sèvres, avec les fonds provenant de sa part du vol.

Au moment de son arrestation, Morin, surpris chez lui à l'improvise, tenta de s'enfuir par une fenêtre. On ne lui en laissa pas le temps.

L'arrestation de Morin est des plus importantes, car l'enquête a établi que lui qui a tiré les coups de revolver et blessé les deux agents des postes qui se trouvaient dans le fourgon, il a donc joué le principal rôle dans l'affaire.

Deux perquisitions opérées hier, aux domiciles de Morin et de Saffroy, ont donné aucun résultat.

Après avoir passé la nuit à la Sûreté, tous deux seront, ce matin, dirigés sur Etampes, où ils seront écroués à la disposition de M. Germain, juge d'instruction.

### LA VIE D'UN TRAITANT

Charles Morin habitait, depuis un mois, au numéro 89 de la rue de Sévres, une chambre qui lui était louée par un certain Saffroy, surnommé « Dédé » ; un lit une armoire à glace en pichpin, une table et deux chaises. La tout estimé 250 francs, comme d'usage d'un acte de saisi.

Le caractère de Saffroy se manifesta à ce lors de photographes prises à des magazines d'éventails gracieusement offerts par les brasseries où fréquentait le ménage, de miriflons, d'immenses tournesols en papiers rapportés des foires parisiennes.

Le récit de la condescence. Avec bonne grâce, le concierge du 89 de la rue de Sévres a bien voulu s'entretenir sur son locataire, désormais célèbre dans la chronique judiciaire.

« Au début du mois de décembre, exactement un mercredi, m'a-t-elle dit, un jeune homme entra dans cette maison, un garçon, d'une politesse parfaite, correctement vêtu d'un complet gris. Il me demanda si je n'avais pas de chambre à louer. Je lui indiquai deux chambres libres au quatrième étage, de 100 et 170 francs.

« Il s'exprimait d'un air questionnant, puis avec la réserve d'une jeune homme timide. Si c'est un bandit, vraiment il n'en avait pas l'air.

« Je lui confiai la clef pour visiter les chambres. Son choix s'arrêta sur la plus chère. Le lendemain il revint pour m'annoncer l'arrivée de ses meubles. Nous tombâmes d'accord sur les conditions locales. Il me dit se nommer René Frotley. Enfin le jour suivant il s'installa.

« Je ne plaça un instant que j'avais, ne m'inspira aucun méfiance. Mon nouveau locataire vint me trouver dans ma loge et avec beaucoup de précautions oratoires me demanda de ne pas inscrire sur le registre le nom de Frotley. Depuis huit mois, dit-il, je vis avec une personne que j'épou-

serai prochainement, et je voudrais mettre le loyer à son nom. D'ailleurs, elle a perdu les meubles de son précédent mari, elle ne peut donc inscrire le nouveau nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

« Un jeune homme rendait souvent visite au ménage. Morin le faisait passer souvent dans son salon, les allures de M. Frotley, qui se faisait reconnaître par son nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

« Un jeune homme rendait souvent visite au ménage. Morin le faisait passer souvent dans son salon, les allures de M. Frotley, qui se faisait reconnaître par son nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

« Un jeune homme rendait souvent visite au ménage. Morin le faisait passer souvent dans son salon, les allures de M. Frotley, qui se faisait reconnaître par son nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

« Un jeune homme rendait souvent visite au ménage. Morin le faisait passer souvent dans son salon, les allures de M. Frotley, qui se faisait reconnaître par son nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

« Un jeune homme rendait souvent visite au ménage. Morin le faisait passer souvent dans son salon, les allures de M. Frotley, qui se faisait reconnaître par son nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

« Un jeune homme rendait souvent visite au ménage. Morin le faisait passer souvent dans son salon, les allures de M. Frotley, qui se faisait reconnaître par son nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

« Un jeune homme rendait souvent visite au ménage. Morin le faisait passer souvent dans son salon, les allures de M. Frotley, qui se faisait reconnaître par son nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

« Un jeune homme rendait souvent visite au ménage. Morin le faisait passer souvent dans son salon, les allures de M. Frotley, qui se faisait reconnaître par son nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

« Un jeune homme rendait souvent visite au ménage. Morin le faisait passer souvent dans son salon, les allures de M. Frotley, qui se faisait reconnaître par son nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

« Un jeune homme rendait souvent visite au ménage. Morin le faisait passer souvent dans son salon, les allures de M. Frotley, qui se faisait reconnaître par son nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

« Un jeune homme rendait souvent visite au ménage. Morin le faisait passer souvent dans son salon, les allures de M. Frotley, qui se faisait reconnaître par son nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

« Un jeune homme rendait souvent visite au ménage. Morin le faisait passer souvent dans son salon, les allures de M. Frotley, qui se faisait reconnaître par son nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

« Un jeune homme rendait souvent visite au ménage. Morin le faisait passer souvent dans son salon, les allures de M. Frotley, qui se faisait reconnaître par son nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

« Un jeune homme rendait souvent visite au ménage. Morin le faisait passer souvent dans son salon, les allures de M. Frotley, qui se faisait reconnaître par son nom de M. Frotley, qu'il me donna. Il ajouta qu'il lui faudrait de reprendre son travail, que les occupations de son installation seraient interrompues.

« Deux ou trois jours après, je le vis rentrer avec une femme, c'était la demoiselle Mazet. Elle n'était pas belle et ses allures trahissaient la fille de trottoir.

### LES INCENDIES DES MINES

Les dangers du feu dans les mines. — Comment il se déclare. — L'opinion de M. Gruber.

Paris, 9 janvier. — Un de nos confrères est allé demander à M. Gruber, secrétaire général du Comité des Houillères, son opinion sur les incendies qui se déclarent dans les mines et qui constituent un danger si grand pour la vie des mineurs. Voici les déclarations qui lui ont été faites et que nous reproduisons à titre documentaire :

« La principale cause d'un incendie, nous dit M. Gruber, se trouve dans la présence de « pyrites » de fer mêlées à la houille. Elle peut naître aussi de l'humidité du charbon, surtout lorsque celui-ci se trouve en couches d'une certaine épaisseur.

« Vous savez que, même à l'air, le feu prend souvent dans le charbon rassemblé en tas, sur les quais, ou à fond de cale des péniches.

« L'incendie qui survint à la suite de la catastrophe de 1905, est la conséquence dans les pousières de charbon en suspension dans l'air. Mais le danger lui-même provient, on en acquit la certitude, d'une explosion.

« A ma connaissance, aucun accident du même genre ne s'était produit depuis celui d'Andréas de Blanz, il y a une vingtaine d'années, et qui causa la mort de quelques ouvriers.

« Quant à la question des incendies en général, je puis vous répondre que le feu règne depuis trente ou quarante ans, quelquefois plus, dans plusieurs mines du centre et du sud-ouest de la France.

« Par exemple, à Decazeville, dans l'Aveyron, les mines de retour d'incendie qui devaient être évacuées par les pousières de charbon, a été d'enlever la houille qui recouvrait les veines de charbon. Celles-ci, mises au jour, continuent à brûler, en certains endroits. La nuit on aperçoit les flammes en ignition. Le travail n'en est pas arrêté pour cela.

« A Saint-Etienne et à Blanz, comme ailleurs, le feu couve.

« A Commentry, l'exploitation est maintenant terminée, mais elle s'est faite entièrement dans une lutte pied à pied contre l'incendie. Dans le Nord cela a produit beaucoup plus d'accidents en raison du peu d'épaisseur des couches.

« Voici, maintenant, les deux seuls moyens employés pour combattre le feu :

« Le premier consiste à former des barrages hermétiques à l'entrée de la veine que le feu dévaste.

« Le second réside dans le « colmatage » des barrages établis, avec de l'eau et de l'argile. « Si l'incendie se propage, cela provient de l'introduction de l'air dans la veine par les fissures du sol.

« Il y a à surveiller attentivement la marche du feu, et à lui barrer la route.

« C'est ce qu'on fait actuellement à Courrières. »

### MORT DU ROI DES RATS D'HOTEL

La fin d'un escroc. — Une carrière mouvementée.

Milan, 9 janvier. — Le roi des « rats d'hôtel », Georges Manolesco, ancien prince Labovitch de moult aventures à Milan.

Avec lui disparaissent une personnalité qui marquera dans l'histoire de l'escroquerie moderne.

Ses vols de bijoux et ses exploits comme chef d'industrie étaient connus dans le monde entier.

Manolesco, qui n'a atteint que l'âge de 37 ans, était le fils d'un capitaine de cavalerie ; il naquit à Bioccolo, en Roumanie.

En 1885, il fut obligé de quitter l'Ecole navale de Gaiatz. Il se cacha à bord d'un navire à destination de Constantinople et c'est dans la capitale ottomane qu'il commença ses premières escroqueries.

Rapporté par les soins de l'ambassade roumaine, il ne resta que peu de temps dans la maison paternelle.

Il partit pour Athènes, où il tenta de se suicider.

En 1888, on le retrouve à Paris, où il s'occupe ostensiblement d'études techniques, mais en réalité il commet des vols de bijoux sur une vaste échelle.

Le vol d'un certain nombre de bijoux permit à Manolesco de mener la vie d'un grand seigneur.

Peu après, il est condamné pour six vols de bijoux à plusieurs années de travaux forcés.

Après avoir purgé sa condamnation, notre chevalier d'industrie vint à Paris, tantôt à Nice ; ce qu'il avait volé un jour, il le perdait le lendemain au jeu.

Peu après, ses goûts d'aventures conduisirent le prince Labovitch à la découverte de la capitale de la République, où il fut arrêté par la police. Il fut condamné à six mois de prison pour avoir été arrêté à Londres, un état d'aberration mentale qui lui valut un acquittement.

En Allemagne, il épousa sous un faux nom une comtesse et il divorça peu après. A la fin de 1900, on trouve Manolesco pour

### Un malade tué par le chloroforme

A l'hôpital Tenon, un malade mourut sous l'action du chloroforme, avant l'opération.

Paris, 9 janvier. — Avenal d'un malade d'insensibilité au chloroforme, M. Eugène Duret, âgé de cinquante et un ans, était entré à l'hôpital Tenon, le 30 décembre dernier, dans le but d'y subir une opération reconnue indispensable. Après multiples examens, il fut amené mardi matin dans la salle d'opérations où l'intervention chirurgicale devait être opérée par le docteur Talery. Déjà l'application du chloroforme était commencée, lorsque le malade tomba dans un syncope qu'il ne put surmonter, en dépit de tous les soins.

Le fait fut porté à la connaissance du parqu岸 et d'un médecin commis, M. L. L. Le cadavre a été transporté à l'hôpital de la Pitié, où l'on recherchera les causes de la mort.

En raison des circonstances mêmes au milieu desquelles cette mort est survenue, il est probable qu'une enquête sera ouverte. Elle ne doit être reprochée à qui que ce soit. Les accidents qui résultent de la chloroformisation sont encore assez fréquents, malheureusement, et l'on sait que les alcooliques sont les plus atteints. La résolution musculaire fut aussitôt rétablie, l'application de chloroforme fut aussitôt interrompue, mais malheureusement, malgré ces efforts, le malade ne revint pas à la connaissance. Le cœur avait cessé de battre et commença à se débiter. Une petite quantité de chloroforme fut versée sur le malade, mais il ne revint pas à la connaissance. Les médecins eurent alors recours à tous les moyens employés en pareil cas. Une petite quantité de chloroforme fut versée sur le malade, mais il ne revint pas à la connaissance. Les médecins eurent alors recours à tous les moyens employés en pareil cas.

### Les Affaires du Maroc

Les troupes de la frontière rentrent à Lalla-Marnia. — Double mariage. — Quarante personnes noyées.

Oran, 9 janvier. — Hier après-midi est arrivé, venant de Lalla-Marnia, le 3e bataillon de la division de la frontière. Le bataillon rentrait d'Oudjda un bataillon du 4e régiment, avec celui du 4e régiment, former un bataillon de mobilisation qui sera mis à la disposition du commandant des troupes de Casablanca en cas de nécessité.

Un escadron de chasseurs d'Afrique doit également revenir de la frontière ce matin.

EL MOUKI VOYAGE. — M. Mokri, ministre du sultan, est arrivé hier à Madrid. Il a rendu visite à MM. Pichon et Revoll. On ignore le sujet de cet entretien.

El Mokri a laissé son carle chez MM. Maure et Alexandre Salazar, qui n'a pas pu rencontrer, il est parti par Sud-Express pour Paris, où il arrivera jeudi soir. Le but du voyage d'El Mokri à Paris est le règlement de la question d'emprunt.

TROUBLES A MEQUINEZ. — Tanger, 9 janvier. — On apprend de Méquinez qu'un mouvement insurrectionnel a éclaté dans cette ville. Les soldats du régiment de tabacs, connus à Fes, les émeutiers tentèrent de piler les bureaux du Domaine, mais le pacha de la ville, Si-Ben-Aissa, réussit à maîtriser la foule et à faire arrêter les auteurs de troubles.

L'ordre est actuellement rétabli à Méquinez. D'autres escadrons de Fes, que, depuis quelques jours déjà, il ne s'est plus livré aucun combat autour de la capitale.

TERREBLE NAUFRAGE. — Deux barques chavirées à Larache. — Quarante morts.

Madrid, 9 janvier. — Une dépêche de Rabat à l'« A. B. C. » annonce qu'un navire allemand a apporté la nouvelle que deux barques ont chaviré dans le passage de la barre de Larache.

Quarante personnes auraient péri. Il y aurait plusieurs Européens parmi les victimes.

### Un maire aux Assises

M. Raquillet, maire de Metcurey, comparait devant le jury pour propagande antimilitariste.

Chalon-sur-Saône, 9 janvier. — C'est aujourd'hui que M. Philippe Raquillet, le maire de Metcurey, comparait devant le jury de Saône-et-Loire pour propagande antimilitariste.

En raison des manifestations possibles, le service d'ordre était renforcé. Au cours de l'interrogatoire que lui a fait subir M. Lamain, président des assises, M. Raquillet a fait la déclaration suivante :

« En arrivant mon article, je n'ai jamais eu l'idée de provoquer quelque chose de contraire à l'ordre public. Au cours de l'interrogatoire que lui a fait subir M. Lamain, président des assises, M. Raquillet a fait la déclaration suivante :

« En arrivant mon article, je n'ai jamais eu l'idée de provoquer quelque chose de contraire à l'ordre public. Au cours de l'interrogatoire que lui a fait subir M. Lamain, président des assises, M. Raquillet a fait la déclaration suivante :

« En arrivant mon article, je n'ai jamais eu l'idée de provoquer quelque chose de contraire à l'ordre public. Au cours de l'interrogatoire que lui a fait subir M. Lamain, président des assises, M. Raquillet a fait la déclaration suivante :

« En arrivant mon article, je n'ai jamais eu l'idée de provoquer quelque chose de contraire à l'ordre public. Au cours de l'interrogatoire que lui a fait subir M. Lamain, président des assises, M. Raquillet a fait la déclaration suivante :

« En arrivant mon article, je n'ai jamais eu l'idée de provoquer quelque chose de contraire à l'ordre public. Au cours de l'interrogatoire que lui a fait subir M. Lamain, président des assises, M. Raquillet a fait la déclaration suivante :

« En arrivant mon article, je n'ai jamais eu l'idée de provoquer quelque chose de contraire à l'ordre public. Au cours de l'interrogatoire que lui a fait subir M. Lamain, président des assises, M. Raquillet a fait la déclaration suivante :

« En arrivant mon article, je n'ai jamais eu l'idée de provoquer quelque chose de contraire à l'ordre public. Au cours de l'interrogatoire que lui a fait subir M. Lamain, président des assises, M. Raquillet a fait la déclaration suivante :

« En arrivant mon article, je n'ai jamais eu l'idée de provoquer quelque chose de contraire à l'ordre public. Au cours de l'interrogatoire que lui a fait subir M. Lamain, président des assises, M. Raquillet a fait la déclaration suivante :

« En arrivant mon article, je n'ai jamais eu l'idée de provoquer quelque chose de contraire à l'ordre public. Au cours de l'interrogatoire que lui a fait subir M. Lamain, président des assises, M. Raquillet a fait la déclaration suivante :

« En arrivant mon article, je n'ai jamais eu l'idée de provoquer quelque chose de contraire à l'ordre public. Au cours de l'interrogatoire que lui a fait subir M. Lamain, président des assises, M. Raquillet a fait la déclaration suivante :

« En arrivant mon article, je n'ai jamais eu l'idée de provoquer quelque chose de contraire à l'ordre public. Au cours de l'interrogatoire que lui a fait subir M. Lamain, président des assises, M. Raquillet a fait la déclaration suivante :

### LE CRIME DE MEAUX

L'assassin de la ténacité est toujours introuvable. — Les deux testaments.

Meaux, 9 janvier. — Malgré les constatations du docteur Gravier, qui sont formelles, et qui, ainsi que nous l'avons vu, démontrent que Mme Haran a été étranglée dans la prison de Meaux, le procureur général, qui se voyait admettant encore, les voisins de la victime paraissent à croire à un suicide.

Ils se basent, d'une part, sur l'intention qu'aurait eue, parait-il, Mme Haran, de lier avec elle-même, en allant se jeter dans la Meuse, et d'autre part, sur l'état pécuniaire, qui ne serait pas en fait brillant qu'on l'aurait tué tout d'abord. On raconte que, récemment, se trouvant à bout de ressources, elle aurait emprunté vingt francs à l'une de ses pensionnaires, en lui montrant des états vides.

Le médecin légiste maintient énergiquement ses conclusions. Il affirme qu'il y a eu crime et déclare qu'on a placé autour du corps des fragments d'armement, après la mort, pour simuler un suicide.

Le permis d'inhumer a été délivré, et les obsèques auront lieu vendredi à deux heures.

Deux inspecteurs de service de la Sûreté de Paris sont arrivés et se sont mis à la disposition du juge d'instruction.

Dans l'après-midi, un état d'insurrection de M. Chiniard, juge de paix, sont allés à la maison de la rue des Remparts et ont levé les scellés en présence des trois neveux de Mme Haran, MM. Benoit, Gachel et Lacoste. Ils ont fait inventaire des meubles et objets mobiliers qui se trouvaient dans la chambre à coucher de l'octogénaire.

Les magistrats ont emporté deux testaments, qui doivent figurer dans le procès-verbal qu'ils transmettront au président du tribunal civil.

Le premier testament, établi en 1900, est en faveur des héritiers naturels de la veuve Haran. Le second, rédigé en 1902 et annulant le premier, est en faveur du fils adoptif.

Discussions oratoires ont été faites tout un moment à la découverte du crime, par Odette, à cinq heures du matin. L'armoire de la chambre de la victime était grande ouverte. Mais nul désordre n'y régnait. Sur le lit se trouvait encore le chemise propre de Mme Haran, mais elle n'avait pas été préparée pour le lendemain matin. Sous le traversin, on découvrit le bonnet qu'elle avait l'habitude de mettre pendant la nuit. Bien plus sous le cadavre, on retrouva, parmi les draps, divers objets dont la présence dans le lit pouvait